



MAIRIE D'ARTHON EN RETZ

1, rue de Pornic
44320 ARTHON EN RETZ

Séance du 22 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-deux septembre, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'Arthon en Retz, se sont réunis, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LAIGRE, Maire.

Etaient présents : MM. LAIGRE Joseph, GUILBAUD Hubert, CROM née HAMON Anne, GRELLIER Yves, HALGAND née MALENFANT Karine, BRIANCEAU Philippe, DEBEAULIEU née BROSSARD Catherine, DROUET Jacky, GARDELLE née GARRAUD Pascale, DOUSSET Marcel, LANDREAU née MARTIN Françoise, PONEAU née AUDION Michelle, MALARD Pierre, MALHOMME Jacques, SORIN Jean-Luc, ROUET née RENAUDINEAU Christelle, ZINADER Michaël, BARREAU née FIOLEAU Isabelle, GOUY née MICHELOT Valérie, EVIN née GILLET Céline, HAMON née DURAND Céline, PASQUEREAU née RENOUE Elisabeth, MORICE née GRIVAUD Nathalie, DULIN Steeve, DELAUNAY Yoann.

Absents ayant donné procuration : MM. BOUGAEFF Alexandre, NELLENBACH Jean-Philippe

Le conseil a choisi comme secrétaire Monsieur DELAUNAY Yoann.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la précédente réunion.

DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2015 POUR L'ETUDE AFFERENTE A LA CREATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE

Le maire expose que, dans le cadre de la réflexion visant à constituer une commune nouvelle avec la commune de CHEMERE, il a été décidé de faire appel à un cabinet d'études afin d'examiner tous les aspects techniques et organisationnels ; ceci pour un montant de 8 750,00 € H.T. (la mission ayant un coût global de 17 50000 € H.T., dissocié à parts égales entre les deux communes).

Une subvention peut être sollicitée au niveau de l'Etat (dotation d'équipement des territoires ruraux - DETR).

Le plan de financement pourrait se décomposer comme suit :

- DETR 2015 (80% montant H.T.) 7 000,00 € HT
- autofinancement/Emprunt 1 750,00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2015 pour l'étude afférente à la création d'une commune nouvelle avec le plan de financement tel que proposé ci-dessus.

VENTE DE DEUX DELAISSES COMMUNALES A LA GENDRIERIE

Une enquête publique a été effectuée sur la commune du 15 au 30 octobre 1996 pour le projet de déclassement de deux délaissés communaux au lieu-dit "La Gendrierie", contigus à la parcelle cadastrée section B numéro 294.

Par délibération du 4 novembre 1996, le conseil municipal avait accepté ce projet de déclassement et l'aliénation de ces terrains à Monsieur BERTHELOT Didier au prix de 2,00 F le m².

Depuis, l'affaire est restée en l'état. Monsieur BERTHELOT souhaite maintenant continuer l'achat de ces parcelles cadastrées section B n° 836 (26 m²) et 837 (58 m²).

Après délibération, le conseil municipal :

- accepte ces aliénations au prix estimé par les Domaines,



- autorise le maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir.

INTEGRATION COMPLEMENTAIRE, DANS LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE, DU FONCIER DE LA ZONE DU GRAND FIEF APPARTENANT A LA SELA

Par délibération du 16 décembre 2013, le conseil municipal avait accepté la rétrocession à la commune par la SELA, concessionnaire du programme, des espaces communaux de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Grand Fief.

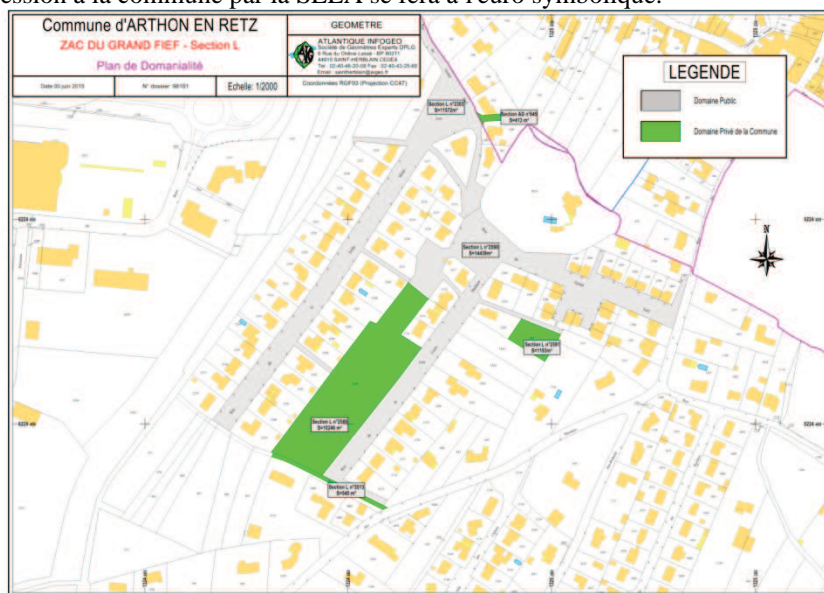
Il s'avère que manquaient, dans l'intégration au domaine privé de la commune, les parcelles cadastrées section AD numéro 465 de 413 m² et section L numéro 2013 de 540 m².

Cette reprise de foncier peut être réalisée au prix de l'euro symbolique.

Cette rétrocession, après son approbation par le conseil municipal, pourra être finalisée par acte authentique.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- d'intégrer dans le domaine privé de la commune les terrains susmentionnés,
- dit que la rétrocession à la commune par la SELA se fera à l'euro symbolique.



REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATIONS

Le maire expose au conseil municipal que l'évolution de carrière, de certains des agents, nécessite une modification du régime indemnitaire, mis en place par la délibération du 14 décembre 2004. Il y a donc lieu de compléter celle-ci par les dispositions suivantes :

Dispositif indemnitaire lié à la filière technique

INDEMNITÉ SPÉCIFIQUE DE SERVICE (ISS)

Décret 2003-799 du 25 août 2003 modifié

Arrêté du 25 août 2003 modifié

Cadre d'emplois territoriaux	Montants annuels moyens de base	Coefficient de modulation individuelle
-------------------------------------	--	---

Techniciens		
- principal de 1 ^{ère} classe	6514,20	0,01 à 1,10
- principal de 2 ^{ème} classe	5790,40	0,01 à 1,10
- technicien	3619,00	0,01 à 1,10
Ingénieurs		
- chef classe exceptionnelle	25005,40	0,01 à 1,33
- chef classe normale	19904,50	0,01 à 1,1225
- principal à partir du 6 ^o échelon (5 ans d'ancienneté dans le grade)	18456,90	0,01 à 1,1225
- principal à partir du 6 ^o échelon (moins de 5 ans d'ancienneté dans le grade)	15561,70	0,01 à 1,1225
- principal jusqu'au 5 ^o échelon inclus	15561,70	0,01 à 1,1225
- ingénieur à partir du 7 ^o échelon	11942,70	0,01 à 1,15
- ingénieur jusqu'au 6 ^o échelon inclus	10133,20	0,01 à 1,15

PRIME DE SERVICE ET DE RENDEMENT (PSR)

Décret 2009-158 du 15 décembre 2009 modifié

Arrêté du 15 décembre 2009 modifié

Cadre d'emplois territoriaux	Montants annuels moyens de base	Coefficient maximum individuel
Techniciens		
- principal de 1 ^{ère} classe	1400	2
- principal de 2 ^{ème} classe	1330	2
- technicien	1010	2
Ingénieurs		
- chef classe exceptionnelle	5523	2
- chef classe normale	2869	2
- principal	2817	2
- ingénieur	1659	2

PRIME TECHNIQUE DE L'ENTRETIEN, DES TRAVAUX ET DE L'EXPLOITATION (PTETE)

Décret 2002-534 du 6 avril 2002 modifié

Arrêté du 6 avril 2002 modifié

Cadre d'emplois territoriaux	Montant maximum
Techniciens	
- technicien	4200

Après délibération, le conseil municipal accepte les mesures complémentaires d'attribution du régime indemnitaire susmentionnées. Celles-ci seront applicables à partir du 1^{er} octobre 2015.

INFORMATION SUR LES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le maire fait la lecture des différentes déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie depuis la précédente réunion du conseil municipal.

DATE DEPOT	ADRESSE DU BIEN	SECTION/NUMERO	ZONE	SURFACE	PRIX DIA
25/06/2015	2 bis rue du Four à Chaux	AC 659 - 662	UA	260 m ²	145 000 € + 6000 € com + frais acte
25/06/2015	17 rue de la Taille Motte	L 2246	ZB	754 m ²	194 000 € + frais acte
11/07/2015	20 rue de Pornic	AD 476	UA	405 m ²	133 000 € + 6 800 € com + frais acte
21/07/2015	2 B rue du Four à Chaux	AC 659 - 662	UA	516 m ²	144 000€ + frais acte
23/07/2015	19 Place Sainte Victoire	AB 29 et 30	UB	520 m ²	97 000 € + frais acte
31/07/2015	28 rue des Moutiers	L 649	UB	1612 m ²	195 000 € + frais acte
05/08/2015	22 rue de la Roulais	D 846	UB	200 m ²	68 000 € + frais acte
28/08/2015	30 rue de la Boizonnière	L 1935	UC	700 m ²	108 000 € + frais acte + com
28/08/2015	27 rue de Haute Perche	N 743-744	UC	1280 m ²	105 000 € + frais acte
08/09/2015	7 rue de Saint Vital-La Sicaudais	A 730-732	UC	707 m ²	158 000€ +12 800 frais acte
08/09/2015	62 route de la Sicaudais	L 1758	NDa	1520 m ²	210 000€ + 8000 com + frais acte
08/09/2015	36 rue de la Feuillardais	E 33 - E 34	NCa	1336 m ²	137 000 € + frais acte

DROIT DE PREEMPTION URBAIN - EXAMEN DU DOSSIER RELATIF A LA MUTATION DES PARCELLES CADASTREES SECTION L N° 2188 ET 2189, SISES 53 RUE DES MOUTIERS

Le maire informe qu'il n'a pu usé du droit de préemption lors de la cession des immeubles cadastrés section L numéros 2188 et 2189 d'une superficie respective de 374 m² et 375 m², sis 53 rue des Moutiers ; le prix de vente demandé pour l'ensemble est de 2.000,00 €.

En effet, la mesure aurait mis en difficulté sociale une personne et le non-exercice du droit de préemption ne remet pas en cause l'achat futur éventuel par la commune.

COMMISSIONS ET DELEGATIONS

Monsieur GUILBAUD dit que les travaux à l'école Jean Monnet ne sont pas tout-à-fait terminés (fin prévue pour le 30/10/15), mais la commission de sécurité a émis un avis favorable unanime à l'ouverture. Le cabinet Moebius, maître d'œuvre, est en liquidation judiciaire. Sur l'aménagement du haut du bourg, des solutions aux problèmes relatifs au béton désactivé sont toujours recherchées.

Madame CROM présente les futurs points tris qui seront mis en place par la communauté de communes de Pornic et dit qu'il y aura un passage par an, sur demande, pour les encombrants.

La commission "environnement - cadre de vie" discutera le 08/10/15 à 20 h 30 du concours des maisons fleuries.

Madame HALGAND dit que 514 élèves en préélémentaires et élémentaires ont fait la rentrée des classes : 221 à Jean Monnet, 198 à Sainte Marie, 49 à Charles Perrault et 46 à Sainte Victoire.

La commission "affaires scolaires" se réunira le 29/09/15 à 20 h 30, pour faire le point sur la rentrée scolaire et préparer la seconde période des aménagements des rythmes scolaires.

21 enfants et 7 accompagnants ont participé à la rando-vélo organisée le 12/09/15 par le conseil municipal des enfants (CME).

Monsieur BRIANCEAU dit que, grâce à la mise à disposition de créneaux par la commune de Chéméré, les associations arthonnaises ont pu avoir le planning escompté d'occupation des salles.

Madame DEBEAULIEU réunira la commission "communication", le 30/09/15 à 20 h 30, pour parler des bulletins.

Madame GARDELLE parle d'une réunion initiée par les communes pour envisager l'avenir de la voie ferrée Saint-Hilaire / Paimboeuf. Il y a des problèmes d'entretien de cette dernière et le réseau ferré de France est interpellé pour y remédier.

Monsieur DROUET fait état de la prochaine réunion "urbanisme – aménagement du territoire" avec la communauté de communes de Pornic : le 08/10/15 à 14 h 30.

Il informe que la modification du plan d'occupation des sols pour le Quartron du Moulin est maintenant opposable.

La révision du POS pour le transformer en plan local d'urbanisme est toujours en cours. Une vingtaine d'acteurs économiques ont participé à une rencontre dans ce cadre.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MALHOMME dit que manquent un abribus et des toilettes place du Marchas. Il lui est répondu que l'abribus sera implanté à l'issue du chantier de construction en cours et que la mairie est en attente du permis de construire pour les toilettes. Il demande que soit étudié un sens unique Chemin des Vignes.

Il s'étonne de n'entendre parler que des animations sur Pornic alors que l'office de tourisme devient intercommunal. Or, selon lui, il faut préparer dès maintenant sur tout le territoire la saison 2016.

Madame PONEAU fait état de nuisances sur la Méchinière.

Les dates des prochains conseils municipaux sont fixées aux

mercredi 14 octobre, jeudi 26 novembre et vendredi 18 décembre 2015, à 20 h 30.

LAIGRE

CROM

HALGAND

DEBEAULIEU

GARDELLE

LANDREAU

MALARD

SORIN

ZINADER

GOUY

HAMON

MORICE

DELAUNAY

GUILBAUD

GRELLIER

BRIANCEAU

DROUET

DOUSSET

PONEAU

MALHOMME

ROUET

BARREAU

EVIN

PASQUEREAU

DULIN